

6/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GIPCY

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 23 DEC. 2010
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Nombres de Conseillers

en exercice : 11 L'an deux mille dix
le 13 décembre

Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de GIPCY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MICHARD, 1^{er} adjoint, Maire

Votants : 10

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2010

Présents: Mesdames AUFAUVRE - DUBOST - BROUTTET- DECHAUME - ARMAND

Messieurs: BERAUD- SONIVAL - MORET- ANDRE - MICHARD -

Absents Excusés : Mr VILLECHENON

Secrétaire : Mr BERAUD

COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER
- 3 JAN. 2011

Monsieur MICHARD, 1^{er} Adjoint, excuse Monsieur le Maire de ne pouvoir présider ce

	ICM	Exc
CAB		
SG		
DIRHAM		
1D		
2D		
MIC		X
SPM		X
SFV		
MET		
PLC		X
UPM		
UT/D		
DT		
EL		
M		
GEND		

OBJET : MISE A NIVEAU DE LA RCEA ENTRE MONTMARSAULT (A71) ET MACON (A6)

Pour la mise à niveau de la RCEA entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 04/1/2010 et 04/02/2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13/10/10 au Conseil Général de l'Allier on mis en évidence les enjeux suivants:

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5% correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7500 poids lourds, si ce taux se maintient.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi le 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de services et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de GIPCY réuni le 13 décembre 2010 déclare:

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier

- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014).

-La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 5 Pour, 1 Abstention et 4 Contres, s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Affiché le :

Pour copie conforme

En Mairie le 20 décembre 2010

Le 1^{er} adjoint au Maire,




